



Code ASA 05-11

**A. S. A. MONTELIMAR**  
**1 montée du Coteau Fleuri**  
**26200 MONTELIMAR**

Tél & Fax : 04 75 04 51 66

Courriel : [asa-montelimar@orange.fr](mailto:asa-montelimar@orange.fr)



Site : [www.asamontelimar.com](http://www.asamontelimar.com)

**- DEMANDE ACCREDITATION PRESSE -**

## **24<sup>ème</sup> Rallye National de l'Ecureuil Drôme Provençale**

### **REGLEMENT**

- 1 – Tout détenteur d'une accréditation presse FIA ou FFSA a droit à une accréditation sur simple renvoi de cette demande à l'ASA Montélimar.
- 2 – Toute autre demande devra être accompagnée d'une lettre justificative de la part de la rédaction en chef ou de la direction du média (tamponnée par celle-ci).
- 3 – Les journalistes "Free Lance" devront prouver qu'ils travaillent véritablement dans le cadre de cette compétition (coupures de presse ou justificatifs).
- 4 – La signature de ce formulaire implique que le requérant est bénéficiaire d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance accident couvrant son activité durant le 24<sup>ème</sup> Rallye National de l'Ecureuil Drôme Provençale. De ce fait, il décharge de toute responsabilité les organisateurs de la manifestation.
- 5 – L'organisateur délivrera au maximum une plaque "Presse" voiture et deux accréditations par demande, sous réserve de la justification du travail de la deuxième personne. Exception à cette règle sera faite pour les équipes de télévision et de radio (joindre à la demande la liste des personnes à accréditer avec leurs fonctions respectives).
- 6 – L'organisateur se réserve le droit de refuser une accréditation sans en donner la raison.
- 7 – Les plaques "Presse" pour voitures et les laissez-passer seront distribués à l'Accueil Presse, sur le site de l'Espace Mistral à Montélimar le vendredi 07 mai 2010 de 15 h 00 à 20 h 00 par la chargée des relations avec la presse Madame AMYOT Françoise.
- 8 – Ces conditions font partie intégrante de la demande d'accréditation. Toute demande incomplète ou non signée ne sera pas prise en considération, sans préavis.
- 9 – Chasuble : Le port de la chasuble est obligatoire pour pouvoir accéder à certaines zones interdites au public, notamment dans les épreuves spéciales. Les commissaires auront des consignes très strictes à ce sujet. Toute personne ne portant pas cette chasuble de manière bien visible se verra refouler hors des zones mentionnées.

### **DEMANDE**

Je soussigné : Nom : ..... Prénom : .....

Demande à l'ASA Montélimar de me fournir une accréditation presse pour le 24<sup>ème</sup> Rallye National de l'Ecureuil Drôme Provençale.

Je déclare :  
- Avoir pris connaissance du présent règlement.  
- Que ma demande est conforme à ce règlement.  
- Que je m'engage à respecter ce règlement.

Signature